

État de traitement des membres du personnel de direction pour l'année 2014-2015

L'Université de Montréal, comme tous les établissements d'enseignement de niveau universitaire, transmet annuellement au ministre responsable de l'enseignement supérieur un état de traitement des membres de son personnel de direction, selon les prescriptions de la [*Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*](#) (L.R.Q., c. E-14.1). Cet état de traitement est ensuite déposé à l'Assemblée nationale.

L'état de traitement présente séparément le traitement des membres du personnel de direction supérieure et celui des autres membres du personnel de direction. Les renseignements qu'il contient sont présentés selon les exigences des articles 4.4 et 4.5 de la Loi.

L'état de traitement pour l'année 2014-2015 a été approuvé par le Conseil de l'Université et est disponible ci-dessous.



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
La Tour Deloitte
1190, avenue des Canadiens-de-
Montréal
Bureau 500
Montréal QC H3B 0M7
Canada

Tél. : 514-393-7115
Télec. : 514-390-4116
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil de
l'Université de Montréal

Rapport sur l'état du traitement

Nous avons effectué l'audit de la valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt pour les membres du personnel de la direction supérieure et pour les autres catégories de personnel de la direction incluses dans l'état du traitement 2014-2015 ci-joint de l'Université de Montréal pour l'exercice terminé le 30 avril 2015, ainsi que du résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives (appelés collectivement l'« état du traitement »). L'état du traitement a été préparé par la direction de l'Université de Montréal conformément à la méthode de comptabilité décrite à la note complémentaire.

Responsabilité de la direction pour l'état du traitement

La direction est responsable de la préparation de l'état du traitement conformément au référentiel comptable qui est décrit à la note complémentaire, ce qui implique de déterminer si le référentiel d'information financière est acceptable dans les circonstances pour la présentation de l'état du traitement, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état du traitement exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'état du traitement, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que l'état du traitement ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans l'état du traitement. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que l'état du traitement comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation de l'état du traitement afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble de l'état du traitement.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, l'état du traitement a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément à la méthode de comptabilité décrite à la note complémentaire.

Référentiel comptable et restrictions quant à l'utilisation

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note complémentaire à l'état du traitement, qui décrit le référentiel comptable appliqué. L'état du traitement a été préparé dans le but d'aider l'Université de Montréal à répondre aux exigences de la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2014-2015*. En conséquence, il est possible que l'état du traitement ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres du conseil de l'Université de Montréal et au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (le « Ministère ») et ne devrait pas être utilisé par des parties autres que l'Université de Montréal et le Ministère.

Deloitte S.E.N.C.R.C. / S.R.L.¹

Le 28 septembre 2015

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A120628

L'état du traitement a été préparé conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2014-2015*, présentant les définitions des composantes du traitement, soit le salaire de base, les autres éléments du traitement, les indemnités de départ, les sommes d'argent et les avantages directs ou indirects reçus d'une fondation ou d'une personne morale qui sollicite du public le versement de dons pour le soutien financier de l'établissement et, finalement, les frais remboursés et les allocations devant être exclus.

De plus, la direction est responsable de déterminer le référentiel comptable puisque ce dernier n'est pas défini dans le *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2014-2015*.

La direction a choisi les critères de constatation et d'évaluation des Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du *Manuel de CPA Canada*.

Les paiements spéciaux pour quelques employés réguliers sont exclus. En principe, ces employés sont des médecins qui enseignent à l'Université et non pas des médecins qui traitent des patients. L'Université paie un montant pour qu'ils soient rémunérés à un niveau au moins égal au salaire qu'ils auraient autrement gagné par l'entremise du système d'assurance maladie.

Les frais remboursés et les allocations incluent tous les paiements versés directement à la personne au titre de ses dépenses professionnelles. Ces paiements ne se limitent pas aux dépenses ayant un rapport direct avec la personne concernée et peuvent inclure des règlements liés à d'autres personnes ou le remboursement d'autres achats à la personne concernée.

Les frais remboursés incluent exclusivement les paiements liés aux fonctions administratives (à titre d'exemple, les paiements provenant de fonds de recherche sont exclus).

Direction générale du financement et de l'équipement

NOM DE L'UNIVERSITÉ : Université de Montréal

NUMÉRO DE L'UNIVERSITÉ : 976 000

ÉTAT DE TRAITEMENT 2014-2015

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DATE :

Le 28 septembre 2015

ADMINISTRATEUR :



Vice-recteur finances et infrastructures

Établissement : Université de Montréal
Année financière : 2014-2015

Personnel de direction supérieure	Valeur des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)					
	Nom et fonction	Salaire de Base ⁽¹⁾	Autres composantes du traitement	Indemnité de départ accordée	Somme reçue d'une fondation (ou d'une personne morale)	Temps plein (nombre de mois en fonction)
BRETON, Guy, Recteur	411 910 \$	6 198 \$			12,0	100,00 %
CHABOT, Alexandre, Secrétaire général ⁽²⁾	182 329 \$	4 639 \$			9,0	100,00 %
CARRIER, Simon, Secrétaire général ⁽²⁾	126 916 \$	153 \$			3,0	100,00 %
LEFEBVRE, Guy, Vice-recteur aux relations internationales, à la Francophonie et aux partenariats institutionnels	237 723 \$	2 330 \$			7,3	100,00 %
BOISVERT, Anne-Marie, Vice-rectrice aux Ress. humaines et à la planification	252 897 \$	3 976 \$			12,0	100,00 %
BÉLIVEAU, Louise, Vice-Rectrice aux affaires étudiantes & Dév. Durable	248 665 \$	3 910 \$			12,0	100,00 %
LALANDE, Raymond, Vice-recteur aux études	252 897 \$	3 931 \$			10,7	100,00 %
BLONDIN, Jean-Pierre, Vice-recteur adjoint aux études de premier cycle	207 781 \$	1 453 \$			12,0	100,00 %
CHOUINARD, Roch, Vice-recteur adjoint aux Études supérieures et Doyen - Faculté des études supérieures et postdoctorales	200 312 \$	2 154 \$			12,0	100,00 %
MAILHOT, Claude, Vice-rectrice adjointe promotion qualité	180 855 \$	2 521 \$			12,0	100,00 %
TANGUAY, Geneviève, Vice-rectrice à la Rech, à la création et à l'innovation et aux Relations internationales	252 897 \$	5 188 \$			12,0	100,00 %
BÉRUBÉ, Dominique, Vice-rectrice adjointe aux opérations et concertation	193 621 \$	1 603 \$			12,0	100,00 %
BROCHU, Serge, Vice-recteur adjoint recherche - Lettres et sc. humaines	203 273 \$	3 609 \$			12,0	100,00 %
FILTEAU, Éric, Vice-recteur aux finances et aux infrastructures	247 458 \$	3 910 \$			12,0	100,00 %
BLANCHETTE, Christian, Doyen - Faculté de l'Éducation permanente	177 937 \$	2 218 \$			12,0	100,00 %
BOISJOLY, Héléne, Doyenne - Faculté de Médecine	322 824 \$	1 829 \$			12,0	100,00 %
BOISMENU, Gérard, Doyen - Faculté des Arts et des Sciences	252 897 \$	2 218 \$			12,0	100,00 %
BRETON, Jean-Claude, Doyen - Faculté de Théologie	157 451 \$	715 \$			12,0	100,00 %
CARRIER, Michel, Doyen - Faculté de Médecine vétérinaire	207 781 \$	2 446 \$			12,0	100,00 %
CASANOVA, Christian, Directeur - École d'optométrie	172 984 \$	2 218 \$			12,0	100,00 %
DE PAOLI, Giovanni, Doyen - Faculté d'Aménagement	182 358 \$	270 \$			1,0	100,00 %
LEWIS, Paul, Doyen - Faculté d'Aménagement	182 358 \$	631 \$			11,0	100,00 %
GIRARD, Francine, Doyenne - Faculté des Sciences infirmières ⁽³⁾	235 537 \$	49 045 \$			12,0	100,00 %
LAVIGNE, Gilles, Doyen - Faculté de Médecine dentaire	207 781 \$	4 861 \$			12,0	100,00 %
FOURNIER, Pierre, Doyen - École de santé publique de l'U de M	179 928 \$	2 217 \$			12,0	100,00 %
LEFEBVRE, Guy, Doyen - Faculté de Droit	207 781 \$	774 \$			4,7	100,00 %
MOORE, Benoit, Admin exerçant fc doyen - Faculté de droit	185 000 \$	507 \$			7,3	100,00 %
MOREAU, Pierre, Doyen - Faculté de Pharmacie	201 987 \$	124 \$			3,0	100,00 %
PHARAND, Chantal, Admin exerçant fc doyen - Faculté de pharmacie	196 104 \$	1 742 \$			9,0	100,00 %
PANNETON, Isabelle, Doyenne - Faculté de Musique	177 937 \$	1 366 \$			12,0	100,00 %
POIRIER, Louise, Doyenne - Faculté des Sciences de l'éducation	180 931 \$	1 366 \$			12,0	100,00 %
LAVOIE, Jean-Marc, Admin exerçant fc directeur - Département de Kinésiologie	157 451 \$	580 \$			6,1	100,00 %
GRESSET, Jacques, Admin exerçant fc directeur - Département de Kinésiologie	157 451 \$	8 858 \$			2,1	100,00 %
PRINCE, François, Directeur - Département de Kinésiologie	157 451 \$	524 \$			3,0	100,00 %

⁽¹⁾ Le salaire de base établi pour l'exercice 2014-2015 inclut, lorsqu'il y a lieu, les primes individuelles et de direction ajoutées au salaire de base des professeurs nommés officiers généraux ou facultaires de l'Université de Montréal.

⁽²⁾ Le secrétaire général a été en congé de paternité pour 3 mois; son remplaçant durant cette période fut Simon Carrier.

⁽³⁾ Les autres éléments de traitement incluent un montant de 46 827 \$ versé avec la paie à titre d'allocation annuelle de dépenses.

Autres catégories de personnel de direction		Valeur des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)		
Catégorie de personnel	Effectif total ^(*) de la catégorie	Étendue du traitement	Salaire de base	Autres composantes du traitement
Personnel de direction des composantes de l'établissement ^(*)	122,07	Le plus élevé	207 781 \$	14 778 \$
		Moyenne	157 105 \$	2 583 \$
		Le moins élevé	98 109 \$	23 \$
Personnel de direction des services	240,43	Le plus élevé	259 977 \$	66 958 \$
		Moyenne	105 143 \$	3 102 \$
		Le moins élevé	51 797 \$	4 \$
Personnel de gérance des emplois de soutien	159,11	Le plus élevé	98 109 \$	28 109 \$
		Moyenne	77 412 \$	1 904 \$
		Le moins élevé	46 449 \$	40 \$

(*) Excluant le doyen ou le personnel de rang équivalent.

(**) En équivalence temps complet; le calcul de la moyenne implique une référence au traitement versé.

Établissement : Université de Montréal

Année financière : 2014-2015

VALEUR PÉCUNIAIRE NON VÉRIFIÉE DES ALLOCATIONS ET DES FRAIS REMBOURSÉS

Personnel de direction supérieur		Allocations et frais remboursés	
Nom et prénom	Fonction	Nombre de mois dans la fonction	Valeur en \$
BRETON, Guy	Recteur	12,0	2 382,24 \$
CHABOT, Alexandre	Secrétaire général	9,0	1 256,17 \$
Carrier, Simon	Secrétaire général	3,0	30,21 \$
LEFEBVRE, Guy	Vice-recteur aux relations internationales à la Francophonie et aux partenariats institutionnels	7,3	7 194,79 \$
BOISVERT, Anne-Marie	Vice-rectrice aux Ress. humaines et à la planification	12,0	6 333,04 \$
BÉLIVEAU, Louise	Vice-rectrice aux Affaires étudiantes & Dév. Durable	12,0	1 817,31 \$
LALANDE, Raymond	Vice-recteur aux études	12,0	1 464,13 \$
BLONDIN, Jean-Pierre	Vice-recteur adjoint aux études de premier cycle	12,0	5 729,97 \$
CHOUINARD, Roch	Vice-recteur adjoint aux Études supérieures et Doyen - Faculté des études supérieures et postdoctorales	12,0	1 701,39 \$
MAILHOT, Claude	Vice-rectrice adjointe promotion qualité	12,0	11 059,05 \$
TANGUAY, Geneviève	Vice-rectrice à la Rech., à la création et à l'innovation	12,0	9 003,87 \$
BÉRUBE, Dominique	Vice-rectrice adjointe aux opérations et concertation	12,0	9 291,22 \$
BROCHU, Serge	Vice-recteur adjoint recherche - Lettres et sc. humaines	12,0	6 496,25 \$
FILTEAU, Éric	Vice-recteur aux finances et aux infrastructures	12,0	9 958,84 \$
BLANCHETTE, Christian	Doyen - Faculté de l'Éducation permanente	12,0	6 806,39 \$
BOISJOLY, Hélène	Doyenne - Faculté de Médecine	12,0	5 888,93 \$
BOISMENU, Gérard	Doyen - Faculté des Arts et des Sciences	12,0	10 396,93 \$
BRETON, Jean-Claude	Doyen - Faculté de Théologie	12,0	1 999,97 \$
CARRIER, Michel	Doyen - Faculté de Médecine vétérinaire	12,0	19 425,84 \$
CASANOVA, Christian	Directeur - École d'optométrie	12,0	22 795,79 \$
DE PAOLI, Giovanni	Doyen - Faculté d'Aménagement	1,0	5 444,68 \$
LEWIS, Paul	Doyen - Faculté d'Aménagement	11,0	3 479,45 \$
GIRARD, Francine	Doyenne - Faculté des Sciences infirmières	12,0	1 320,19 \$
LA VIGNE, Gilles	Doyen - Faculté de Médecine dentaire	12,0	24 220,48 \$
FOURNIER, Pierre	Doyen - École de santé publique de l'U de M	12,0	9 806,62 \$
LEFEBVRE, Guy	Doyen - Faculté de Droit	4,7	24 348,12 \$
MOORE, Benoît	Admin exerçant fc doyen - Faculté de droit	7,3	9 018,86 \$
MOREAU, Pierre	Doyen - Faculté de Pharmacie	3,0	8 375,81 \$
PHARAND, Chantal	Admin exerçant fc doyen - Faculté de pharmacie	9,0	14 935,00 \$
PANNETON, Isabelle	Doyenne - Faculté de Musique	12,0	6 102,98 \$
POIRIER, Louise	Doyenne - Faculté des Sciences de l'éducation	12,0	6 713,34 \$
LAVOIE, Jean-Marc	Admin exerçant fc directeur - Département de Kinésiologie	6,1	5 116,87 \$
GRESSET, Jacques	Admin exerçant fc directeur - Département de Kinésiologie	2,1	
PRINCE, François	Directeur - Département de Kinésiologie	3,0	4 471,35 \$
Autres catégories de personnel de direction		Étendue des frais remboursés	Effectif⁽¹⁾
Personnel de direction des composantes de l'établissement ⁽⁷⁾		Le plus élevé ^(A)	241 212 \$
		Moyenne	7 983 \$
		Le moins élevé	56 \$
Personnel de direction des services		Le plus élevé ^(B)	34 176 \$
		Moyenne	3 396 \$
		Le moins élevé	25 \$
Personnel de gérance des emplois de soutien		Le plus élevé ^(C)	66 553 \$
		Moyenne	3 193 \$
		Le moins élevé	25 \$

⁽⁷⁾ S'applique aux personnes qui ont perçu des remboursements de frais ou d'allocations; ne s'applique pas autrement.

⁽¹⁾ Le nombre d'ETC correspond au total des personnels qui ont reçu des remboursements. Il diffère donc du nombre d'ETC utilisé pour le calcul du Salaire Moyen et de la Moyenne des autres éléments de rémunération.

⁽⁷⁾ Excluant le doyen ou le personnel de rang équivalent.

^(A) Le montant le plus élevé a été versé à Jacques Y. Perreault ; le montant de 241 211,63\$ est composé de frais de délégation d'un montant de 236 226,01\$ relatif aux Groupes d'étudiants pour des fouilles archéologiques

^(B) Le montant le plus élevé a été versé à Danielle Morin ; le montant de 34 176,43\$ est composé de frais de déplacement et de délégation pour invités pour un montant de 31 210,05\$

^(C) Le montant le plus élevé a été versé à Pierre-Yves Melançon; le montant de 66 552,74\$ est composé de frais de déplacement et de délégation pour invités et étudiants pour un montant de 59 878,46\$. Les frais n'ont pas été engagés par monsieur Melançon mais payés par ce dernier via la carte de crédit de l'Université émise au nom de monsieur Melançon.

Université de Montréal

État du traitement

30 avril 2015

Établissement : Université de Montréal

Année financière :

2014-2015

Liste des éléments de traitement autres que le salaire de base

Les éléments ci-dessous font partie des autres éléments de traitement de nature imposable :

- Allocation annuelle pour déplacements ou voiture
- Assurance accident voyages
- Assurance soins médicaux et dentaires
- Assurance-vie
- Compensation pour avantages sociaux
- Congé d'études et de recherche
- Cotisations à des ordres ou associations
- Escomptes pour services aux cliniques d'enseignement
- Forfaitaire
- Honoraires pour consultation
- Honoraires pour des services médicaux ou bilans de santé
- Jours fériés
- Perfectionnement et exonération des droits de scolarité
- Primes diverses dont disponibilité
- Prix d'excellence
- Remboursement permis de travail
- Heures supplémentaires et charges de cours additionnelles
- Vacances non utilisées (au départ)

Le traitement du recteur inclut les montants ci-dessous :

Assurance-vie	924,68 \$
Assurance soins médicaux et dentaires	1 459,92
Allocation pour utilisation voiture	509,31
Assurance accident voyages	89,27
Cotisations diverses (col, méd, assméd)	3 214,40
	<hr/>
	6 197,58 \$

Extrait du procès-verbal de la **0624^e** séance
du **Conseil** de l'Université de Montréal,
tenue le **28 septembre 2015**, à **16 h**, à la
salle **M-425** du pavillon Roger-Gaudry

CU-0624-5.3 ÉTAT DE TRAITEMENT DES OFFICIERS 2014-2015 (LOI 95) – LOI
SUR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DE NIVEAU
UNIVERSITAIRE

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

le Conseil de l'Université :

- approuve le rapport sur l'état de traitement de la Loi 95 pour l'année fiscale 2014-2015, conformément au document **2015-A0002-0624^e-965** déposé aux archives;
- autorise le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. **Éric Filteau**, à signer pour et au nom de l'Université les documents relatifs à la déclaration devant être produite au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST).

Le secrétaire général,



Alexandre Chabot

Certifié conforme à l'original,
ce 29^e jour du mois de septembre 2015